

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **14 (1878)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

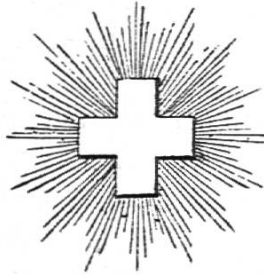
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1^{er} FÉVRIER 1878

XIV^e Année.



N^o 3.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE.— Maximes et Pensées d'éducation du Père Grégoire Girard : III. Education physique.
— Correspondances: Chronologie de l'histoire suisse. -Lettre neuchâteloise. — Bibliographie : ouvrages relatifs à l'étude de la langue française. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Nominations.

Maximes et pensées éducatives du Père Grégoire Girard.

(Suite.)

III. EDUCATION PHYSIQUE.

« Le but de l'éducation physique est de donner au corps, cet organe de l'âme, la santé et la vigueur, la souplesse et l'agilité, une trempe forte qui sache résister au travail et aux intempéries.

Son but est encore d'imprimer au corps un caractère moral, c'est-à-dire de le soumettre à la partie noble et impérissable de l'homme afin qu'il ne soit pas exigeant, se contente de ce que la raison lui adjuge, ne se refuse pas à l'obéissance par trop de pesanteur, ou ne vienne pas par des mouvements déréglés échauffer les passions et troubler l'esprit dans son empire. Cette dernière considération est la plus essentielle et souvent la plus négligée. Pestalozzi la saisissait, lui, de préférence. » (1810.)

« Nos éducations modernes paraissaient oublier que la gymnastique renferme le principe de l'industrie et intéresse en même temps la société et l'individu. » (1810.)

« Neuf à dix heures de leçons dans la journée c'est dépasser à peu près de moitié le temps que l'on doit consacrer aux études de l'enfance. On a beau varier les exercices et ranimer à toute heure l'attention et le goût. La fatigue pour être moins sentie paraît-elle moins réelle ? La nature destine principalement les premières années au perfectionnement des organes et il est toujours peu sage de la contrarier.

Telle occupation qui n'est qu'un jeu pour l'homme fait ou l'adolescent, devient une véritable corvée pour l'enfance. Pendant les quelques jours que nous avons vécu à Yverdon, nous n'avons pu écarter l'idée d'une serre chaude où l'on produit des primeurs aux dépens de la qualité et même au détriment de la plante et dont on force la végétation et précipite le dépérissement. » (1810.)

« Nos salles d'écoles actuelles sont petites, sombres et la jeunesse entassée, gênée dans tous ses mouvements, n'y respire qu'un air impur et malfaisant..... Je ne demande pas une construction dispendieuse. Un plain-pied formant un carré long, couvert de chaume, si l'on veut formé de planches, de fascines et d'un ciment avec un poêle, quelques fenêtres et une porte, voilà tout l'édifice. Aurions-nous assez mauvaise opinion de nos compatriotes pour croire qu'un appel fait aux communes, accompagné d'instructions convenables et de quelques subsides, ne suffise pas pour renouveler toutes nos écoles. » (1816.)

« On a la mauvaise habitude de tenir les enfants constamment assis dans les écoles. Nous ne disons pas qu'il faille suivre à la lettre l'usage de l'ancienne Rome où l'on n'apprenait rien à la jeunesse qu'elle ne put apprendre debout. Mais les suites funestes d'une vie sédentaire devraient nous faire revenir sur nos pas. Le temps ne viendra que trop vite où, entrant dans un comptoir, un bureau, un cabinet d'étude, l'élite de la jeunesse ira pâlir sur les papiers et livres.

(A suivre.)

CORRESPONDANCES

Morges, le 26 décembre.

L'enseignement de l'histoire suscite souvent des difficultés chronologiques difficiles à résoudre pour les hommes d'études qui ne sont pas spécialistes. Il se rencontre fréquemment des dates qui, pour le même

événement, varient d'un livre à l'autre, d'une édition à la suivante. Les élèves eux-mêmes sont parfois les premiers à signaler les différences existant entre leurs divers manuels, et le maître appelé à trancher la question peut se trouver embarrassé de choisir.

Je veux parler surtout des dates relatives à notre histoire nationale, où se découvrent des divergences de détails assez frappantes. Prenons par exemple nos manuels les plus accrédités, tels que les diverses éditions de M. Daguét, l'histoire plus récente de M. Vulliemin et l'abrégé de M. Magnenat ; on y trouvera des dissemblances pas très nombreuses, il est vrai, et qui peuvent être d'ailleurs des fautes d'impression. M. Magnenat me paraît s'être généralement conformé aux données chronologiques de M. Daguét. M. Vulliemin, par contre, s'éloigne fréquemment des précédentes.

Je pourrais citer plusieurs cas où il est très difficile de démêler la vérité. Pour cette fois je me bornerai à placer sous les yeux des lecteurs quelques faits pris au hasard, espérant que cela provoquera des éclaircissements dont, pour ma part, je serai charmé de profiter.

Exemples :

1. Admission de Glaris : 4 juin selon Daguét, — 2 février selon Vulliemin (qui ne sépare probablement pas cette date d'avec le Rütifeld.)

2. Admission de Zoug : 8 juin selon Vulliemin, — 27 juin selon Daguét.

3. Admission de Berne : 6 mars selon Vulliemin, — Daguét, petite édition de 74. 5 mars selon Daguét (grande édition de 65) et Magnenat.

4. Dornbühl (combat) : 12 mars ou 2 mars 1298, Daguét.

5. Fuite des protestants d'Arth : 23 septembre selon Vulliemin et Daguét petite édition, — 23 novembre selon Daguét, grande édition.

6. Le *triple traité* de Constance, fixé par la grande édition Daguét en juin 1474, entre les Suisses, l'archiduc Sigismond et les villes du Rhin, est-il identique avec la *triple alliance* du 13 mars 1475, citée dans la petite édition ?

En outre le *Pacte héréditaire*, donné par M. Magnenat comme ayant été conclu le 10 avril 1474, entre Suisses et Autrichiens, est-il distinct des faits ci-dessus ? Est-ce le même que la *Richtung* du 30 mars 1474, qu'on voit dans Vulliemin.

7. L'assemblée des notables de Berthoud, du 13 janvier 1831, selon Daguét, est-elle distincte de celle du 10 janvier à Münsingen, dont parle Vulliemin ? Y avait-il aux dites assemblées deux *meneurs* du nom de Snell (Schnell ?) ou trois ?

8. Daguét fixe au 1^{er} avril 1840 la levée en masse des Bas-Valaisans, levée qui aboutit à une constituante élaborant une constitution : est-ce la constitution citée un peu plus loin comme datant du 3 août 1839 ?

Vulliemin assigne à la nomination de la dite constituante la date du 3 janvier 1839 ?

9. Daguét et Vulliemin fixent au 19 février la remise par Bonaparte, de l'acte de médiation aux délégués suisses, Magnenat parle du 2 février.

10. L'élection de Rodolphe II, à St.-Maurice, placée en 883, dans la petite édition (1874) de Daguét, est fixée (avec certitude je pense) en 888 par l'édition de 1865, ainsi que par Vulliemin.

J. CHAUDET, instituteur.

Réponse aux observations précédentes.

Les auteurs de livres et d'abrégés d'histoire nationale qui ne font pas de cette branche leur étude habituelle et se bornent à compiler les ouvrages des autres ne peuvent faire autorité en matière chronologiques. Les historiens proprement dits, c'est-à-dire ceux qui sont dignes de ce nom, remontent aux *sources*. Or les sources principales pour l'histoire de la Suisse, les sources authentiques sont d'abord les Recès des Diètes et les recueils d'actes officiels (*Eidsgenössischen Abschiede*) publiés aux frais de la Confédération et dont il a paru une série de grands volumes in-4^o. C'est à cette source tout d'abord que nous irons demander la vérification des dates mentionnées par M. Chaudet, au moins pour celles qui se trouvent indiquées dans les dits Recès, ainsi les dates de l'admission des Etats dans la Confédération et des alliances et traités avec les Etats étrangers, de même que pour les décisions prises par les Suisses en commun ou par les cantons de la même confession réunis en Diétines ou Diètes particulières.

La connaissance de l'allemand ainsi que celle du latin et de l'italien est indispensable à qui veut consulter les sources. Celle de l'allemand est essentielle également pour l'étude des abrégés les plus exacts au *point de vue chronologique*, et à la tête desquels nous placerons le Manuel de M. l'archiviste Strickler, docteur de l'université de Zurich, dont M. Magnenat a extrait bien des choses et que je consulte quand je n'ai pas le temps de compulsurer les sources.

Le livre de M. Strickler est de la plus grande utilité pour le maître qui enseigne et pour les jeunes gens ou autres personnes qui étudient, à cause de l'exactitude minutieuse que l'auteur a apportée à son ouvrage.

Comme l'a deviné M. Chaudet, les dates sont très sujettes aux fautes d'impression, et on ne parvient souvent pas à les éviter malgré les peines qu'on se donne. Il en est que la moindre attention rectifie aisément, comme lorsqu'au lieu de 1530 on lit 1830, dans un chapitre consacré à la réformation.

Mais il est d'autres erreurs qui sont plus insidieuses et qui peuvent tromper un œil même exercé.

Tout cela dit par façon de préface ou d'avertissement. J'aborde les questions de détails posées par M. Chaudet. Les *Recès des Diètes*¹ donnent les dates suivantes :

L'admission de Glaris est du 4 juin (comme Daguët).

Celle de Zoug, du 27 juin 1352 (comme Daguët).

L'admission de Berne, 6 mars, comme Vulliemin et Daguët.

Le combat du Rutifeld n'a avec le traité qui fait de Glaris un canton suisse que le lien qui rattache un effet à une de ses causes. La même date ne saurait donc servir pour deux événements complètement distincts.

Le combat du Dornbühl est du 2 mars (comme Daguët, grande édition.) Le 12 est une erreur d'impression.

¹ Eidsgenössischen Abschiede aus dem Zedtraume von 1245 bis 1420.

Les protestants d'Arth se sont enfuis dans la nuit du 23 septembre, comme dit Daguet, petite édition, et M. Vulliemin. (Voir l'histoire de Schwytz, par le curé Fassbind et dans les Recès des Diètes les conférences relatives à cette affaire en octobre et novembre.

Le triple traité conclu entre les évêques de Constance et de Bâle, les villes de Colmar, Schlestadt et les Suisses est du 31 mars 1474. (Le 13 est tout simplement une faute d'impression).

Le traité avec l'archiduc appelé l'*Union perpétuelle* (*Ewige Richtung*), est datée du 11 juin 1474. Mais on a des raisons de supposer que le traité avait déjà été conclu en mars. M. Strickler donne les deux dates (pag. 103.)

Le traité qu'on appelle ordinairement le *Pacte héréditaire* ou l'*Union héréditaire* (*Erb-Vereinigung*) est postérieur à la *Richtung* et date du 13 octobre 1477, comme on le voit par le texte de ce traité dans les Recès des Diètes.

L'assemblée de Munsingen; composée de 1200 à 1500 notables, a eu lieu le 10 janvier 1831, et a eu pour conséquence le vote du Grand Conseil de Berne, qui est du 13 janvier. La donnée de M. Vulliemin, en ce qui concerne l'assemblée de Münsingen, est juste. Il y avait trois meneurs à Berthoud du nom de Schnell, les trois frères Charles, Louis et Jean. Ces deux personnages sont complètement distincts des deux publicistes et professeurs allemands réfugiés nommés Snell (Louis et Guillaume) qui ont aussi exercé une influence considérable sur les événements du temps.

La date du 3 janvier pour le vote de la constitution est évidemment une faute d'impression.

Passons aux affaires du Valais, affaires très compliquées. Plusieurs dates seraient nécessaires pour éclaircir la question. Une première constitution, basée sur l'égalité des droits, avait été élaborée en janvier 1839 et achevée le 30 de ce mois. Mais le Haut-Valais l'ayant rejetée, une nouvelle constitution fut rédigée sous les auspices des commissaires fédéraux et portait la date du 3 août 1839. Le refus opiniâtre du Haut-Valais de s'y soumettre motiva la levée en masse du Bas-Valais le 1^{er} avril 1840. Cette prise d'armes eut enfin pour effet la soumission du Haut-Valais à la constitution égalitaire.

C'est avec raison que M. Vulliemin et Daguet fixent au 19 février la remise de l'Acte de médiation au landamman désigné de la Suisse, Louis d'Affry, de Fribourg, et aux délégués de la Suisse, comme on le voit par les écrits relatifs à cette importante et mémorable cérémonie, dont Charles Monnard a donné les détails dans son excellente histoire de la Confédération suisse faisant suite à celle de Müller. (17^e volume de cette collection.

L'avènement de Rodolphe, roi de Bourgogne, est de 888. La date de 883 est une faute d'impression.

Nous ne terminerons pas ces remarques sans remercier M. Chaudet de nous avoir fourni l'occasion de donner les éclaircissements qu'on vient de lire.

A. DAGUET.

Des Montagnes neuchâtelaises, le 15 décembre 1877.

En lisant dans l'*Educateur* du 1^{er} décembre un article signé Z., ayant trait à la pénurie d'instituteurs, j'ai été frappé de voir que l'auteur de ces lignes estime que le seul remède à la situation soit une augmentation de traitement. Il qualifie d'expédients les conclusions des rapporteurs sur cette question, à l'ordre du jour des dernières conférences générales du corps enseignant neuchâtelais, laissant ainsi supposer que le chiffre des traitements est seul capable de neutraliser les velléités de retraite qui se manifestent dans les rangs du corps enseignant primaire, ou d'engager les jeunes gens à y entrer.

Il y a, entre cette affirmation et la relation des quelques faits que le correspondant met à la charge de la commission d'éducation de la Chaux-de-Fonds, une contradiction assez manifeste. Tout d'abord, il se plaint, et avec raison, des procédés dont cette autorité gratifie certains membres du personnel enseignant de cette localité ; mais là-dedans, ne voit-il pas lui-même, comme il le dit fort bien, un moyen de répondre en sens inverse à la solution du problème qui réclame aujourd'hui sérieusement la sollicitude des amis de l'éducation populaire ?

Certes, il faut chercher les nombreuses causes de défaillance et de découragement qui motivent ce mouvement de retraite qui se produit parmi les instituteurs, jusque dans une certaine mesure, ailleurs que dans le côté purement matériel de la vocation. Envisageons un peu le côté moral de notre carrière, et nous verrons bien que les tracasseries, le mauvais-vouloir dont nous sommes souvent l'objet de la part de ceux qui devraient nous soutenir sont pour une forte mesure dans les causes de désertion.

Aujourd'hui, que la discipline est si difficile à maintenir dans les classes, que nos moyens de répression sont si restreints, sont-ils nombreux, les parents et même les autorités scolaires qui soutiennent l'instituteur dans ce qu'il juge bon de faire pour réprimer l'insubordination de ses élèves ? N'y en a-t-il pas au contraire encore beaucoup qui se complaisent dans l'idée que c'est pour notre plaisir que nous nous énervons en réprimandant, que c'est pour nous un délassément que de nous emprisonner après les heures de classes pour surveiller et faire travailler des paresseux, ou bien encore une nécessité que de perdre notre temps à congédier ceux qui sont en réclusion ?... A la vérité !... Tout ce surcroît de peine n'a-t-il pas pour but de combattre les mauvaises dispositions des élèves ? Ne serait-il pas infiniment plus aisé de se débarrasser de cette besogne ?... Ah ! sans doute, mais que deviendraient alors nos classes ? Hélas ! il n'y a que trop de faits, dans les annales scolaires passées et présentes, capables de nous édifier là-dessus !...

Outre la contradiction dont souffre un instituteur dans la manière de s'acquitter de ses délicates fonctions, il est encore fort souvent en butte à une appréciation de parti pris, qui, on ne peut le nier, ne saurait avoir autre chose qu'une fâcheuse influence sur toute son activité.

Et ces jugements, cette censure qui, à de rares exceptions près ne commente la tenue d'un instituteur que pour la dénigrer, d'où cela provient-il ? Hélas ! il est triste de devoir le dire : le plus souvent, si ce n'est toujours à ses opinions politiques et religieuses.

En effet, pour le bord politique opposé à celui auquel l'instituteur appartient, il va de soi que ce dernier est un fonctionnaire plus ou moins médiocre. Et malheur à lui si l'on trouve moyen de lui reprocher le plus petit écart, la moindre infraction à l'article 86 de la loi !...

Oui, disons-le hautement, c'est toujours fatal, ce sera toujours au détriment de nos écoles que les fluctuations de la politique atteindront l'instituteur ! Néanmoins n'est-ce pas cette tendance qui cherche à prévaloir dans un trop grand nombre de nos localités ? N'a-t-on pas vu dernièrement un journal (pour comprendre, il n'y avait qu'à lire entre les lignes) pousser la chose jusqu'à prétendre qu'il importait que l'instituteur appartint à tel parti politique plutôt qu'à tel autre ? Cette prétention, il est vrai, était apparemment légitimée par une interprétation de l'article 18 de la loi qui garantit la laïcité de l'école. Mais, qui donc parmi les instituteurs songe à violer cet article ? Ce principe nous l'admettons unanimement, nous le mettons en pratique, il est entré dans nos mœurs, si je puis m'exprimer ainsi, et bon nombre d'instituteurs l'observaient déjà bien antérieurement à l'époque où on l'inscrivit dans la loi. Supposer qu'il y a dans le canton des instituteurs capables de violer l'article 18, c'est nous faire injure gratuitement. Certes, nous ne voudrions pas qu'il en fût autrement par le fait que cet article, avec ses conséquences morales, a eu pour effet de consacrer notre liberté de conscience entière et complète. Mais ce que nous revendiquons, c'est une pleine liberté d'allures en dehors de l'école ; ce que nous sommes en droit de réclamer, c'est qu'on ne légitime pas une attitude en contradiction avec cet article et les principes qui en découlent, dès le moment où ce serait au profit de tel ou tel parti, eût-il même l'omnipotence dans le canton !...

Vouloir qu'un instituteur soit capable et moral ; exiger que son enseignement respire un souffle patriotique et tende à éduquer nos enfants en vue de la pratique des devoirs et des droits de citoyens d'une terre de liberté comme l'est notre antique et chère Patrie, rien que de normal, rien que de légitime ; mais encore une fois voyons avant tout dans l'instituteur un *homme d'école*, et subordonnant à cette unique considération tout calcul intéressé.

Ce que l'instituteur réclame donc, qu'on se le dise bien, ce ne sont pas seulement des honoraires convenables : c'est aussi, c'est surtout le bienveillant concours de la population et des autorités. Alors seulement disparaîtront les inquiétudes qu'occasionne le manque de maîtres d'école.

Permettez-moi encore une réflexion et j'ai fini :

Il est sans doute excellent et patriotique de défendre les fonctionnaires haut placés de la République. Il est fort bon de parler et d'écrire en faveur de l'instruction populaire ; mais il est non moins indispensable de mettre en pratique les belles théories et de se dire que l'instituteur auquel la démocratie est redevable de l'éducation de ses soutiens, a droit à des procédés de justice et de convenance à son égard, tout modeste fonctionnaire qu'il est.

Un membre solidaire du corps enseignant.

BIBLIOGRAPHIE

Série d'ouvrages relatifs à l'étude de la langue française.

LEMIRE, instituteur public à Courthiézy, près Dormans (département de la Marne). *Nouvelle grammaire française*, dans laquelle il n'est question ni d'article, ni d'adjectif, ni de verbe, ni de participe, ce qui permet d'apprendre avec une rapidité étonnante les principes de la langue française. — Volume de 102 pages.

Cet ouvrage, dit l'auteur, a été rédigé en vue d'amener les enfants, suivant les principes éminemment pédagogiques de la circulaire du 20 août 1857, du ministre Rouland, à se rendre un compte rationnel de ce qu'ils savent par routine et répètent d'eux-mêmes machinalement.

Les anciennes dénominations des dix parties du discours sont remplacées par les suivantes : *le nom, le pronom, le qualificatif, l'indicatif, le désignatif, le modificatif, la préposition, la conjonction et l'interjection*.

Les définitions sont concises et claires et le livre est imprimé en caractères très lisibles. La syntaxe suit immédiatement la définition et les règles élémentaires relatives à chaque groupe de mots : ainsi, à propos du nom, l'auteur donne d'abord la définition, puis fait connaître les genres, puis les règles du pluriel ; ensuite il passe au complément du nom, aux noms à double genre et au nombre de certains noms (noms propres, empruntés aux langues étrangères, noms composés, etc.)

C'est là une vue d'ensemble qui a certainement son utilité.

LARIVE ET FLEURY. *Grammaire préparatoire*, par demandes et par réponses, avec exercices faciles. 108 pages. Epigraphe : « *Faire simple.* » Librairie classique A. Colin et C^e, Paris.

Excellent petit livre que les jeunes enfants étudieront avec plaisir et profit. Beaucoup d'exercices pratiques. Nous avons surtout vu avec satisfaction l'initiation du jeune élève aux verbes irréguliers par la conjugaison simple et pratique des verbes *aller, boire, craindre, devoir, dire, écrire, faire, lire, mettre, mouvoir, mourir, rire, venir, voir*, et d'autres des plus usités.

Nous soulignerons, dans les exercices, quelques adjectifs ou plutôt quelques épithètes qui ne nous paraissent pas bien choisies, étant donné le but du livre. Ainsi : un poisson *entier*, une carpe *entière*, (pourquoi ne pas dire un pain *entier*, une miche *entière*.) Un ébéniste *arrangeant*? Un *excellent relieur*? Un *petit gosier*? Une *belle peau*? Une *petite char-rue*? une cabane en *brique*, etc.

Sauf ces quelques observations, nous croyons que la *Grammaire préparatoire* répond parfaitement au but que se sont proposé ses auteurs, dont les ouvrages plus étendus sont, du reste, connus et appréciés de tous ceux qui s'occupent de l'enseignement de la langue française.

ED. ROCHEROLLE, ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri IV. *Les premières lectures enfantines*. Historiettes morales. Leçons de choses. Notions élémentaires d'arithmétique. Petites poésies, etc. Ornées de 125 vignettes. 120 pages. — Librairie classique A. Colin et C^e, Paris.

J'ai donné ce petit livre à deux de mes garçons, l'un de cinq ans et demi, qui sait lire, et l'autre de quatre ans. Quand je le leur ai demandé pour faire ce compte-rendu, ils se sont écriés : « Oh ! papa, laisse-le nous ! — Et pourquoi ? ai-je dit. — C'est qu'il y a de si belles choses, avec de si jolies vignettes. »

Je n'ajoute rien à ce jugement porté par les premiers intéressés, et je me borne à dire que ce petit volume contient des exercices de lecture variés, des notions sur l'arithmétique, la géographie et des poésies de Lamartine, de Le Bailly, de M^{me} Tastu, de Florian, de Lafontaine, etc. ; toutes à la portée des jeunes enfants.

J.-B. EMOND, professeur de pédagogie à l'école normale de Huy, rédacteur de la revue pédagogique *l'École primaire*. *Recueil de dictées graduées*, en rapport avec le programme des écoles primaires et avec celui des écoles d'adultes. 1^{er} cours, 80 pages ; 2^e cours ou cours supérieur, 120 pages. — Namur, typographie Lambert-de Roisin.

Un excellent cours de dictée est le *rara avis* dont parle le poète. Nous ne dirons donc pas que l'oiseau a été trouvé par M. Emond, mais nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici un progrès bien réel : d'abord, toutes les dictées sont en texte suivi ; ensuite elles sont variées et les sujets en sont empruntés aux choses que voient et que connaissent les écoliers. Plusieurs sont uniquement belges, mais le plus grand nombre, comme la fraternité, n'ont pas de frontières.

Le premier volume contient surtout des dictées sur tel et tel point spécial de l'orthographe française, si difficile pour les commençants, et le second, renferme des dictées générales dans lesquelles les principales difficultés sont passées en revue.

Nous souhaiterions que tout instituteur, qui en a assez des Chapsal, des Poitevin, des Dictées normales, etc., se procurât, pour varier, ces deux nouveaux volumes ; il y trouverait certainement son profit.

Ajoutons encore que les livres sont interfoliés, ce qui permet à chacun de faire ses remarques. Pour notre part, nous ne nous en sommes pas fait faute et nous avons noté plusieurs observations. Pourquoi, entre autres, M. Emond, dans la dictée si intéressante qu'il consacre à l'impératif, n'a-t-il pas fait entrer un ou deux verbes en *er*, suivis de *en*, ou de *y* ; c'eût été facile pourtant. Pourquoi, également, dans celle se rapportant à l'imparfait du subjonctif n'y a-t-il que la seconde personne du singulier ? La troisième, si importante, pourrait facilement trouver sa place dans le second alinéa.

A. BIOLLEY.

Partie pratique.

par F. Maillard, sous-rédacteur.

LEÇON DE COMPOSITION

pour des élèves de 9 à 12 ans.

Sujet : LA POULE. — *Le maître.* Nous nous occuperons aujourd'hui de la poule ; vous la connaissez tous. Louis, que nous diras-tu d'elle ?

Louis. La poule fait des œufs.

Le maître. Bien ! J'écris au tableau noir : LA POULE : *Pond des œufs*, car on dit plutôt pond des œufs que fait des œufs. Sont-ils bons ?

Louis. Excellents ! On les teint, ou bien on en fait des omelettes, on les cuit avec du beurre dans la poêle.

Le maître. Je note au tableau ; *Très bons à manger.* Sont-ils meilleurs parce qu'ils sont teints ?

Jules. Oh ! non, mais ils sont bien plus beaux.

Le maître. Puisque tu réponds à la place de Louis, dis-nous encore quelque chose des œufs de la poule. En pond-elle beaucoup ?

Jules. Presque tous les jours un, durant la bonne saison.

Le maître. J'écris : *En grand nombre.* Les mange-t-on tous ?

Plusieurs élèves. On lui en laisse pour couvrir... Non, elle en couve... etc., etc.

Le maître. Ne parlez pas si haut quand vous répondez tous ensemble. Plus vous criez, moins je comprends... Edouard, dis-nous ce que tu sais d'une poule qui couve.

Edouard. Elle reste sur ses œufs trois semaines sans les abandonner ; alors les poussins sortent tous petits.

Le maître. Bien. J'écris : *couve avec assiduité.* La poule nourrit-elle ses petits comme la chatte ?

Tous les élèves. Oh ! non... Elle n'a pas de lait. (*Ils rient*).

Le maître. Comment les nourrit-elle donc?... pas de réponse. Voyons Paul, réponds, toi ; car j'ai vu qu'il y a des poussins chez vous.

Paul. Je ne sais pas, monsieur, je demanderai à maman.

Le maître. Tu feras bien ; mais tu pourrais aussi voir de tes propres yeux. En attendant, si personne ne le sait, je vous dirai que la poule prépare la nourriture pour ses petits et leur donne la becquée, leur met le manger dans le bec, jusqu'à ce qu'ils sachent le trouver eux-mêmes.

Plusieurs élèves. Que c'est drôle !

Le maître. Sauriez-vous mieux me dire les soins de la poule pour ses petits quand ils peuvent l'accompagner ?

Paul. Elle cherche leur nourriture, et leur donne tout ce qu'elle trouve, plutôt que de garder pour elle.

Le maître. J'écris : *s'oublie pour ses petits* Est-ce seulement pour les nourrir qu'elle se dévoue ? qu'en penses-tu Jules ?

Jules. Je ne sais pas.

Le maître. Qui sait alors ?

Plusieurs élèves. Elle veille sur eux... Les défend si l'on veut leur faire du mal... elle les conduit jusqu'à ce qu'ils soient assez grands...

Le maître. C'est bien, et j'écris : *Dévouement*... Est-ce toujours ses propres œufs que l'on fait couvrir à la poule ?

Jules. On lui donne quelquefois des œufs de canards.

Le maître. Fait-elle une différence entre les petits canards et ses propres poussins ?

Paul. Non pas quand ils sont petits, mais c'est singulier de la voir quand les petits canards vont dans l'eau ; comme elle a peur qu'ils se noient !

Le maître. C'est l'instinct qui dirige soit la poule soit les canards ; elle, qui craint pour sa couvée ; eux pour leur dire que l'eau leur convient. Savez-vous ce que c'est que l'instinct ?

Plusieurs élèves. Un peu.... C'est ce qui nous fait faire certaines choses.

Le maître. C'est en effet quelque chose que Dieu a mis en nous pour nous faire agir de certaine manière, sans même que nous y pensions. C'est par instinct que vous fermez l'œil, quand un objet vient vous frapper ; que vous portez les mains en avant, quand vous allez tomber ; que les oiseaux savent faire leur nid sans l'avoir appris, et le font comme leurs ancêtres. Il y aurait beaucoup à dire sur l'instinct chez les animaux. Il leur tient lieu d'intelligence. J'écris donc au tableau : *instinctif*. *Dévouement instinctif*. Vous avez dit ce que fait la poule, mais non pas ce qu'elle est. Est-ce un quadrupède ?

Tous les élèves. — Oh ! non puis qu'elle pond des œufs.

Le maître. C'est donc...

Louis. ...Un oiseau.

Le maître. Vous hésitez. il n'y a en effet pas seulement les oiseaux dont les petits viennent au monde dans un œuf ; mais les reptiles ; d'ailleurs la poule ne ressemble pas beaucoup aux autres oiseaux, puisqu'elle ne quitte guère la maison, ni le sol. C'est un oiseau qui vit auprès de l'homme, un oiseau... ?

Plusieurs élèves. Un oiseau domestique.

Le maître. J'écris : *oiseau domestique*. Est-il très abondant ? y a-t-il beaucoup de poules ?

Edouard. Oh ! oui, dans presque toutes les maisons.

Le maître. Pourquoi ?

Edouard. Parce que tout le monde aime ses œufs.

Le maître. Sans doute. Il paraît du moins que tu es du nombre. C'est un bienfait de Dieu d'avoir abondamment multiplié cet utile animal. J'écris donc : *très commun*. La poule vit dans la demeure du pauvre comme dans celle du riche, partout. A quoi distinguez-vous la poule d'un corbeau, d'un pigeon ou d'un autre oiseau ?

Tous les élèves. C'est bien facile !

Le maître. Dites-le donc.

Louis. Elle est plus grande que le pigeon.

Jules. Elle a une belle crête rouge.

Edouard. Elle relève la tête en marchant.

Jules. Elle chante quand elle a pondu son œuf.

Paul. Le coq chante aussi *Ko-que-ri-ko*.

Louis. Et puis le coq garde les poules.

Le maître. Voilà bien des réponses. J'écris : *assez gros ; d'un port gracieux ; chant particulier.* Est-ce le même chant ou cri dont elle appelle ses petits ?

Paul. Non, c'est alors un gloussement que les petits connaissent.

Le maître. Bien. J'écris : *gloussement.* Comment se nourrit la poule ?

Edouard. Elle mange du grain, des vers, du pain, de tout.

Le maître. Comme la plupart des animaux domestiques. C'est ce qui la rend doublement utile. J'écris : *se nourrit de tout.* Il y aurait encore beaucoup à dire sur le coq et la poule ; mais c'est assez pour aujourd'hui. Voyons ce que nous avons dit et écrit :

LA POULE : *Pond des œufs en grand nombre ; très bons à manger ; couve avec assiduité ; s'oublie pour ses petits ; dévouement instinctif. Oiseau domestique, très commun, assez gros, d'un port gracieux ; il a un chant particulier ; son gloussement ; se nourrit de tout.*

Mais il nous faut mettre un peu d'ordre dans tout cela ; vous avez parlé de ce que fait la poule avant de dire ce qui la fait connaître. Je copie donc au second tableau noir, ce que j'ai écrit sur le premier, mais avec plus d'ordre.

LA POULE : *Oiseau domestique, d'un port gracieux, assez gros, très commun, se nourrit de tout. Pond des œufs en grand nombre, chant particulier, œufs très bons à manger ; couve avec assiduité ; s'oublie pour ses petits, son gloussement. Dévouement instinctif.*

Vous répétez maintenant par écrit ce que nous avons dit de la poule, en suivant l'ordre que je viens de tracer. Vous ferez de petites phrases, sans fautes, que l'on comprenne bien, et surtout vous n'oublierez aucun des points dont nous avons parlé. F. M.

ARITHMÉTIQUE

Cours moyen.

PROBLÈME.

4. Trois ouvriers sont occupés à un ouvrage ; le 1^{er} et le 2^e ensemble feraient l'ouvrage en $2\frac{8}{11}$ jours ; le 2^e et le 3^e en $3\frac{5}{13}$ jours ; le 1^{er} et le 3^e en $2\frac{11}{12}$ jours. On demande le nombre de jours que chaque ouvrier travaillant seul emploierait à faire cet ouvrage.

(Proposé par M. C. Canel.)

Cours supérieur.

Réponse au problème XX, pag. 399 de 1877 : Sa fortune primitive était 90000 fr. Il a réalisé par la dernière vente fr. 106 450.

Solution : par le bénéfice de la dernière vente, son revenu augmente de fr. 0,25 par jour, soit fr. 91,25 par an. Son capital augmente de

$$\frac{100 \times 91,25}{5} = 1825 \text{ fr. Il gagne par action } 425,80 - 405 \text{ aug-}$$

mentés de l'intérêt de 8 mois ; cet intérêt = $\frac{5 \times 405 \times 8}{100 \times 12} = \text{fr. } 13,50$

$$405 + 13,50 = 418,50 ; 425,80 - 418,50 = 7,30.$$

$$\text{Nombre d'actions} = 1825 : 7,30 = 250.$$

Prix de la dernière vente $425 \text{ fr. } 80 \times 250 = \text{fr. } 106450$ (2^e réponse.)

Prix d'achat des actions $405 \times 250 = \text{fr. } 101250$.

Cette valeur représente la fortune primitive plus l'intérêt de $2 \frac{1}{2}$ ans, le $\frac{1}{3}$ à 4 ‰, les $\frac{2}{3}$ à $5 \frac{1}{2}$ ‰.

Calculant le taux moyen d'intérêt on a :

$$\begin{array}{r} \frac{1}{3} \text{ fr. à } 4 \text{ ‰} = \frac{4}{3} \text{ ‰} \\ \frac{2}{3} \text{ fr. à } 5 \frac{1}{2} \text{ ‰} = \frac{11}{3} \text{ ‰} \\ \hline \end{array}$$

1 fr. $\frac{5}{3}$ ‰ par an; intérêts de 100 pour $2 \frac{1}{2}$ ans = 12 fr. 50; capital et intérêts = fr. 112,50.

112,50 proviennent de $100 \times \frac{101250}{112,50} = 90000 \text{ fr.}$ (1^{re} réponse)

Ont donné les réponses justes : H. Chevalier; L. Mauris; P. Sannet; M. Maréchal; L. Chevalier; C. Lancoud; J. et E. Compagnon; tous de l'école de Bernex. Plusieurs n'ont pas compris que pour augmenter le revenu de fr. 0,25 par jour, il faut que le capital augmente de

$$\text{fr. } 0,25 \times 365 \times \frac{100}{5} = 1825$$

Nota. — Nous prions les personnes qui nous envoient des réponses, notamment les élèves de Bernex, qui en donnent de différentes sortes, de mettre une feuille pour chacune et de la signer, afin de nous faciliter les classements.

PROBLÈME

I. Trois ouvriers, A B et C, s'engagent à faire un travail pour le prix de fr. 39,60. A dit qu'il pourrait le faire en 8 jours; B, en 12 jours, et C en 15 jours. A et B étant malades, C travaille seul pendant 4 jours; au bout de ce temps, B, guéri, continue ce travail avec C pendant 3 jours, puis A, B et C le terminent ensemble.

On demande en combien de jours l'ouvrage sera achevé et combien il revient à chacun proportionnellement à son habileté.

(Proposé par M. A. Légeret.)

GÉOMÉTRIE

Solution du problème XIX, page 418, de 1877.

Surface de la base hexagonale :

$$1,50^2 = 2,2500$$

$$0,75^2 = 0,5625$$

Diff. $\frac{1,6875}{1,6875} : \sqrt{1,6875} = 1,^m 30$ par excès = apothème.

$$1,50 \times \frac{1,30}{2} \times 6 = 5,^m 85 = \text{surface base.}$$

Hauteur verticale de la pyramide :

$$\frac{8,2655 \text{ m c} \times 3}{5,85} = 4,239^m$$

Hauteur oblique de chacun des 6 triangles latéraux.

$$4,239^2 = 17,8691$$

$$1,30^2 = 1,6875$$

$$\frac{19,5566}{19,5566}; \sqrt{19,5566} = 4,^m 4223$$

Surface des six triangles :

$$1,50 \times \frac{4,4223}{2} \times 6 = 19,90035 \text{ mq.}$$

$$+ \text{ surface de base} = 5,85$$

$$\text{Surface totale } 25,75035 \text{ mq.}$$

1 pied carré = 0,09 mq.

0,09 mq. coûtent 0,25

$$25,75035 \quad \text{»} \quad x; \quad x = \frac{0,25 \times 25,75035}{0,09} = \text{fr. } 71,53.$$

Nous avons reçu la réponse de MM. P. Chesaux, à Compesières; J. Dormoy, à Héricourt. J. Compagnon, P. Sannet, J. Jappé, J.-M. Perron, H. Chevalier et M. Maréchal, à Bernex. A. Pilet; F. Bussy.

PROBLÈME

I. On a un cercle de 26 mètres de rayon; on y inscrit une corde C D de 24 m. Cette corde divise en deux portions le diamètre A B qui lui est perpendiculaire. On demande la longueur de chacune de ces parties.

(Sujet proposé pour l'enseignement spécial. Paris, 27 octobre 1877.)

Comptes à établir.

I Un meunier qui s'établit achète un immeuble de 75 500 fr. Il paye 3,8 % de droits de mutation et fr. 540,50 de frais de notaire et d'inscriptions.

Il dépense 22 560 fr. pour réparations et installation de l'usine.

Il compte annuellement 5 $\frac{1}{2}$ % d'amortissement pour la valeur engagée dans son entreprise.

L'intérêt du capital engagé doit être compté à 5 % l'an.

Il emploie 4 ouvriers meuniers qu'il paye par mois: fr. 55; fr. 52; fr. 50; et fr. 38, outre la nourriture estimée, pour chacun, à fr. 1,80 par jour.

Il emploie en outre, pendant 260 jours, 4 manœuvres et aides à fr. 1,50 par jour, outre la nourriture au même prix que pour les ouvriers.

Il dépense annuellement 8500 fr. pour l'entretien de l'usine, le chauffage et l'éclairage.

Il paye 2,5 $\frac{00}{100}$ d'impôts sur l'immeuble estimé au cadastre 80 000 fr.

L'assurance mobilière est de 350 fr.

Les frais de bureau et divers se montent à 1200 fr.

Il compte par an 262 jours de travail pour les moulins, le reste est employé aux réparations et entretien des meules.

Chaque jour de travail, il peut mouler 40 quintaux métriques de grain, qu'il paye 36 fr. le quintal.

Ce grain donne en moyenne: 70 % de farine 1^{re} qualité, qu'il vend fr. 46 le quintal; 7 % de farine 2^e qualité à fr. 42 le qm.; 6 % de farine 3^e qualité à fr. 38 le qm.; 15 % de son à fr. 12 le qm.

On demande, d'après ces données, quel bénéfice réalise annuellement le meunier.

CHRONIQUE SCOLAIRE

TESSIN. — Ce canton vient de faire une œuvre d'obscurantisme. Il a réduit à 300 livres ou francs le minimum du traitement des instituteurs primaires qui n'était déjà que de 500. Et c'est le Grand Conseil conservateur-ultramontain qui a fait cela. Celui-là du moins est dans son rôle. Mais l'acte que vient d'accomplir le Grand Conseil tessinois doit ouvrir les yeux à tous ceux qui croyaient que les radicaux de ce canton exagéraient quand ils disaient que les prétendus conservateurs tessinois étaient des rétrogrades. La preuve en est là irrécusable. Il se pourrait que cette mesure vint du désir de se faire bien venir du peuple, d'un peuple ignare et heureux de son ignorance. Mais le mobile qui aurait fait agir le Grand Conseil n'en serait pas plus honorable et prouve que le parti de la sacristie est tout aussi adulateur que les ambitieux de la démocratie.

C'est à la majorité de 44 voix contre 24 qu'a été rendu ce triste décret.

Et la Constitution fédérale, s'écrie l'*Educatore della Zwizzera italiana*, qui garantit les bienfaits de l'éducation populaire, n'est-elle pas violée par cette disposition? Nous allons voir.

FRANCE. — Pour se faire une idée de l'énorme et affreuse pression exercée dernièrement sur les instituteurs, on n'a qu'à voir ce qui s'est passé dans le département des Basses-Alpes où 102 instituteurs ont été déplacés ou suspendus. Dans un seul arrondissement, celui de Castellane, qui compte 48 instituteurs, 32 ont été déplacés.

Le principal auteur de ces hauts faits est un procureur de la République, nommé Poil Roux. Le nom de ce Poil Roux mérite de passer à la postérité la plus reculée comme un homme à poigne, un inquisiteur de premier choix. C'est à l'occasion de l'élection d'un député, M. Rabier du Villars, que ce sont exercées ces vilenies. Aussi l'élection de ce beau Monsieur a-t-elle été cassée à 150 voix de majorité.

— Un projet de loi du ministre de l'instruction publique porte une somme de 120 millions pour construction de maisons d'écoles.

ALLEMAGNE. — Dans la bibliothèque d'un couvent de bénédictins à Naigern, on voit un globe terrestre qui mesure 14 mètres et qui est mis en jeu par un rouage de manière à exécuter un mouvement de 24 heures, pareil à celui de la terre. A l'opposé de l'axe de la terre, au-dessus du globe, on lit sur deux tablettes chiffrées l'heure, le jour et la nuit. Il a fallu 10 ans de travail pour monter cette machine. La carte proprement dite est dessinée à la main avec tant d'art qu'on a de la peine à distinguer le dessin de l'impression. Les golfes, les lignes des chemins de fer, la course des bateaux à vapeur, les altitudes, les profondeurs de l'océan sont également mises en relief d'une façon extrêmement ingénieuse. L'inventeur de cet appareil est un moine de Naigern, le père Adalbert Plouk.

— Le prince impérial d'Allemagne, dont on connaît l'intérêt qu'il prend à l'éducation publique, a visité dernièrement l'école normale de

Marienberg et s'est entretenu avec les professeurs de l'école en homme qui porte un vif intérêt à l'éducation publique. Aux élèves instituteurs il a adressé la parole en ces termes : « La nation voudrait faire davantage pour vous ; elle n'en a pas les moyens. Prenez patience. »

ALSACE. — Le budget scolaire de la ville de Strasbourg, dans la dernière année de la domination de Napoléon III portait 147,000 francs ; il est aujourd'hui de 248,770 francs.

HONGRIE. — Une députation de dames de Comorn s'est rendu auprès de l'archevêque-primat pour solliciter un subside de sa Grandeur en faveur d'une école de jeunes filles qu'il s'agit de fonder, « Volontiers, fit » le prélat, mais à condition que la ville fasse l'essentiel. Oh ! certainement, répliqua l'abbé Metzeler, qui servait d'introduit aux » dames de Comorn et je puis édifier votre Eminence à ce sujet, car l'essentiel pour une école ce sont les enfants, et je vous garantis leur » présence à l'école au nom de ces dames. » L'archevêque riant de bon cœur de la saillie du brave abbé, souscrivit de bonne grâce à la demande qui lui était faite et consentit non-seulement à construire l'école à ses frais, mais il vient d'effectuer sa promesse et de présider à l'inauguration du bâtiment destiné aux jeunes filles.

ROUMANIE. — *L'Orient*, journal de Bucharest, donne les détails suivants sur l'instruction publique de ce pays à la date du 13 juillet 1877 :

La Roumanie compte 2014 écoles primaires rurales, ayant 1857 instituteurs, 159 institutrices et 52,246 élèves des deux sexes ; 234 écoles primaires urbaines avec 345 instituteurs, 221 institutrices et 27,285 élèves.

L'instruction secondaire compte 35 établissements (lycées ou gymnases) de garçons et 10 de filles, avec 468 professeurs et 7754 élèves.

L'instruction spéciale compte 26 établissements, ayant 213 professeurs et 1635 élèves, dont 70 filles.

L'enseignement privé compte 214 institutions (113 de garçons, 85 de filles et 16 mixtes) ayant 775 instituteurs, 248 institutrices et 12,867 élèves (8283 garçons et 4584 filles).

Les universités de Jassy et de Bucharest ont 63 professeurs et sont fréquentées par 669 étudiants se répartissant ainsi :

	Bucharest.	Jassy.
Droit	156	100
Sciences	46	44
Lettres	26	27
Médecine	190	

NOMINATIONS

Fribourg. — *Enseignement primaire* : M. Joseph Duc, à Attalens. — M. Antonin Jacquier, à Promasens. — M. Placide Gabriel, à Blessens-Mossel. — M^{me} Modesta Dilger, à Dirlaret

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.